

## Compte rendu Commission travaux & ruralité

Le samedi 20 février 2021 à 9 heures dans les locaux de la Maire, s'est réunie la commission travaux et ruralité, sous les présidences de M. Alain ROBERT, Maire, et M. Patrick ANGLADE, Adjoint

**Présents:** MM. ROBERT Alain, ANGLADE Patrick, ENJOLRAS Bernard, ROLLAND Raphaël, FORESTIER Guillaume, BEAUMEL René, LEFEBVRE Gilbert, RIEU Bernard, LYOTARD Elisabeth, RIVIERE Thierry

---

### Sujets évoqués lors de cette réunion

- Bilan EPF/SMAF
- Projet éolien
- Gestion ONF
- Travaux pour la réhabilitation de la toiture Chapelle Notre-Dame
- Malfaçons
- Maison SOULIER
- Réhabilitation bascule
- Terrains à lotir au nord de Pradelles (en face de la Gendarmerie)
- Programme de travaux voirie (goudronnage)
- Travaux à effectuer sur les chemins ruraux
- Abri bus
- Borne véhicule électrique
- Eclairage public
- Dossier Place de la Halle
- Téléphone mobile

Points communs entre les travaux et la ruralité

#### ▪ Chemins ruraux

Les orages qui ont eu lieu en 2020 ont provoqué de gros dégâts sur la voirie rurale.

Un accompagnement financier a été mis en place par le Département et nous avons pu déposer une demande de subvention au titre du Fond de Solidarité.

Des travaux ont été effectués à hauteur de 22 482 € TTC

Nous avons reçu un devis d'un montant de 60 000 € pour le financement des chemins ruraux : 40 000 € ont été attribués sur la voirie rurale

#### ▪ Goudronnage

Des travaux doivent être effectués pour permettre un meilleur accès à la paroissette (nationale – gare et mazel)

Un dossier de demande de subvention a été demandé dans le cadre de la DETR pour un montant minimum de 20 % des travaux. Il s'agit de la seule subvention pouvant être obtenue.

-----  
-----  
**-----Mairie de Pradelles (43420)**

Voirie rurale

Sur une distance de 1 km : route de la Gare à la ferme de Bertrand

Acquisition de terrains via la SAFER (succession MOULIN)

Il faudra prévoir de remblayer avant d'effectuer les travaux de voirie

Pour la mise en sécurité, il faudra couper 2 arbres à la zone de croisement

- Place des Bories (de la maison Boyer à la maison Saby)

Le nettoyage des fossés sera réalisé en régie

Travaux d'enrobé lotissement (Rue de l'Enclos)

EPF : acquisition : terrains à bâtir, parcelles Quartier de Passerand

▪ **PLUi**

Le PLUi a été validé par la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles.

Une révision du PLUi pourra intervenir en prenant compte les demandes diverses (personnes ayant noté des observations lors de l'enquête publique).

Un lotissement pourrait être envisagé en 2022 et 2023.

▪ **Maison FAYOLLE**

Nous avons saisi l'EPF pour l'acquisition par la commune de la Maison FAYOLLE en négociation. Dans l'intervalle, une personne privée serait intéressée pour l'acquisition

▪ **Gestion ONF**

Nous n'avons plus de garde ONF pour assurer la gestion de la forêt de la Chabassolle et pas de poste pourvu en 2021. Uniquement les urgences seront traitées.

Il faut définir avec les services de l'ONF les 2 parcelles qui sont à exploiter

La commune refuse de payer étant donné que l'ONF n'assure plus la gestion. Il serait bon d'entamer une procédure avec les autres communes concernées afin d'obtenir une solution.

▪ **Chapelle Notre-Dame**

Des travaux de réfection de toiture et de zinguerie sont à réaliser au plus vite à la Chapelle Notre-Dame. Des infiltrations dans les murs ont été constatées. Donc à prévoir une toiture étanche avec des tuiles adaptées à cet édifice.

Ces travaux seront à réaliser en partenariat avec l'Association des Amis de Notre-Dame.

Nous espérons obtenir une subvention de 50% des travaux sachant que l'Association AFNDP prendra 50% du montant restant.

-----  
-----  
**-----Mairie de Pradelles (43420)**

Sur les devis en notre possession, l'Entreprise qui doit faire les travaux s'engage à ne pas augmenter ces devis en 2021.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la municipalité.

▪ **Maison SOULIER & Bascule**

La Maison SOULIER a été acquise auprès des Services des Domaines.

Elle représentait un péril sanitaire du fait de l'invasion de pigeons à l'intérieur.

Concernant la succession de cet immeuble, nous avons été obligés de saisir le Tribunal d'Instance car après renseignement sur les héritiers nous nous sommes rendus compte que M. SOULIER avait une sœur Mme MAZEL qui elle-même est décédée.

Des démarches ont été entreprises pour la réhabilitation.

Une aide du Département nous a été octroyée par le Fonds 199 pour un montant de 20 000 €.

Un 2<sup>ème</sup> dossier est déposé auprès de la Région.

La réfection de la bascule devrait intervenir tout en suivant les conseils des Plus Beaux Villages de France en juillet 2021.

▪ **Terrains à bâtir**

Deux terrains à bâtir seraient situés au nord de Pradelles d'une surface de 1100 m2 chacun desservis par des réseaux qui passeront par le bas des terrains.

Les gens du voyage devront s'installer au-dessus du terrain de foot et devront à leur départ laisser les sanitaires propres. La durée serait entre 15 jours et 3 semaines.

▪ **SAFER**

La commune s'est positionnée sur des parcelles sur la zone de captage et pour constituer une réserve foncière.

▪ **Dossier Eolien**

Il faudra prendre en compte la zone d'activités

Exonération ZRR

Financement participatif de la population avec 7 % de rémunération plafonnée

Une étude sera réalisée en prévoyant l'implantation de 3 ou 4 mats

Une concertation avec la population sera envisagée

▪ **Abri bus**

La Région lance un appel à candidature

L'implantation serait à définir : perception ou Place du Foirail à côté du local à poubelles

-----  
-----  
**-----Mairie de Pradelles (43420)**

▪ **Borne recharge véhicules électriques**

Une borne va être installée probablement sur la Place du Foirail.  
La participation financière communale s'élèverait à la somme de 750 €/an  
La carte bancaire ou une carte abonnée pourrait être utilisée comme moyen de règlement

▪ **Eclairage public**

Voir quelle conduite serait à tenir dans le temps : par exemple une extinction pourrait être envisagée car les consommations présentent un budget important.  
Changement lampadaire pas équipé (300 €/lampadaire à charge de la commune)

▪ **Place de la Halle**

Le 28/01/2021 une rencontre a eu lieu avec les architectes.  
L'Entreprise BONNET-TEYSSIER assurera la maîtrise d'œuvre.  
Une demande de subvention sera déposée  
Les partenaires pour ce projet de grande ampleur seront l'Office de Tourisme Intercommunal, les Bâtiments de France, le Département, l'ABF, la DDT, les « Plus Beaux Villages de France » ...

Les travaux sont espérés en automne 2022 pour être achevés au printemps 2023

▪ **Ruralité**

Une réflexion pourrait être menée pour identifier un élément emblématique sur la commune.

Questions diverses

Aménagement du portail du cimetière  
Création d'un nouveau cimetière d'une superficie environ de 1 500 m<sup>2</sup> se situant entre l'ancienne route et le chemin d'Ardennes.